

A R R E T E

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de Seine-et-Marne dans sa séance du 5 Février 1946,

A R R E T E

Sont inscrites sur l'Inventaire des sites pittoresques de Seine-et-Marne les rives de l'Almont à MELUN.

Délimitation :

- Est - La Rue de Gaillardon
- Sud - Le port Gaillard  
La Seine,  
Limite sud de la parcelle n° 866
- Ouest - Limite ouest de la parcelle 866.  
Une ligne droite fictive constamment distante de 30m. de la rive droite jusqu'à la limite nord de la parcelle 867  
La limite sud de la parcelle 867,  
La rive droite de l'Almont.
- Nord - Une ligne droite fictive traversant l'Almont dans le prolongement de la limite Nord de la parcelle 806b.  
La limite nord des parcelles 806b - 806a.  
La Rue de Gaillardon.

Parcelles cadastrales

- Section B - 804.805.806a. 806b.  
" C - 866, 867p.

.....

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de Seine-et-Marne, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution./.

PARIS, le 19 AVRIL 1947

Par déléation,  
Le Directeur général de l'Architecture,



---

Signé : R. DANIS

...a notifié au préfet  
...aire de la commune  
...s noms figurent

ANNEXE à l'arrêté du **19 AVRIL 1847**

inscrivant sur l'inventaire des sites de Seine-et-Marne  
les rives de l'Almont à MELUN

-----

Propriétaires :

- |           |             |   |
|-----------|-------------|---|
| Section B | 804. 805    | - département de Seine-et-Marne               |
|           | 806a. 806b. | - Commune de Melun                            |
|           | 867p.       | - Patronage St Aspais<br>Bd. Gambetta - Melun |
|           | 867p.       | - M. CHARRIER, notaire, Bd.<br>Gambetta       |
| Section C | 866, 867p.  | - M. LEFRANC, Bd. Gambetta, Melun;            |